

Accor
Air France-KLM
Air Liquide
Alstom
ArcelorMittal
Areva
Axa
BNP Paribas
Bongrain
Bouygues
Capgemini
Carrefour
Casino
Club Méditerranée
CNP Assurances
Crédit Agricole
Danone
Dexia
EDF
Eiffage
Essilor
Faurecia
France Télécom
GDF
Imerys
Lafarge
Lagardère
L'Oréal
LVMH
M6
Michelin
PSA Peugeot Citroën
Pierre et Vacances
PPR
Renault
Rexel
Saint-Gobain
Sanofi-aventis
Schneider Electric
SEB
Société Générale
Sodexo
Suez
TF1
Total
Valeo
Vallourec
Veolia Environnement
Vinci
Vivendi

Centre
français
d'information
sur les
entreprises

Étude annuelle 2008

Sur l'information sociale
et environnementale
dans les rapports
annuels des
entreprises



ETUDE ANNUELLE 2008

SUR L'INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DANS LES RAPPORTS ANNUELS DES ENTREPRISES

Une comparaison de la qualité des informations sociales,
sociétales et environnementales de 50 entreprises.

Ont participé à cette étude : Aissatou Fam (coordination technique), Jean-Sébastien Guillou, Madjid Lehouali,
Nouhed Sefsaf, Antoine de Vaubernier, Auguste Vlavonou.

Sous la direction de Martial Cozette

CFIE-Conseil

AVERTISSEMENT

A travers son article 116, la loi française sur les nouvelles régulations économiques (loi NRE) a impulsé parmi les entreprises admises aux négociations sur un marché réglementé un important mouvement de formalisation des impacts sociaux et environnementaux. L'année 2008 constitue la sixième année d'application de cette loi et CFIE-conseil dresse, dans l'étude présentée aujourd'hui, un état des lieux, en analysant le niveau de transparence des rapports édités par cinquante grandes entreprises et les évolutions observées.

Ce document est un véritable outil de travail permettant :

- D'analyser la capacité des entreprises à rendre compte avec justesse de leur "profil sociétal" et de leurs performances en ce domaine ;
- D'évaluer la maîtrise par les entreprises de la politique sociale et environnementale qu'elles annoncent ;
- De susciter un dialogue susceptible de générer une dynamique de progrès entre les entreprises et leurs parties prenantes (syndicats, ONG, collectivités territoriales, actionnaires, investisseurs financiers, gérants de fonds...).

ATTENTION

Il est important de souligner que l'étude n'a pas pour objet d'évaluer la véracité des informations sociales et environnementales communiquées, ni même de juger des performances des entreprises en la matière, mais bien d'apprécier la transparence et la présence de ces données dans les rapports annuels.

METHODOLOGIE SUIVIE POUR L'ANALYSE DES RAPPORTS

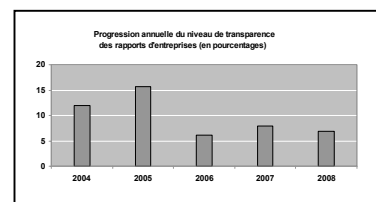
METHODOLOGIE

L'un des enjeux majeurs de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises est de donner à ces dernières davantage d'ancrage dans la société et, partant, plus de visibilité et plus de stabilité. Encore faut-il qu'elles puissent faire valoir clairement leur situation en la matière et, pour reprendre une terminologie comptable connue, montrer une " image sincère et fidèle " sur ces aspects. L'objectif de l'étude que nous présentons pour la sixième année consécutive est donc d'évaluer la qualité de l'image sociétale proposée par les entreprises, c'est-à-dire le degré de réponse des entreprises aux attentes d'une société en proie à l'incertitude. Plus simplement, nous nous attachons à évaluer ce qui est dit, à identifier ce qui ne l'est pas, à différencier ce qui est communiqué avec précision et ce qui reste flou ou du registre de la déclaration.

En analysant la qualité de l'image exposée par les entreprises, nous mesurons la cohérence de leurs politiques sociales et environnementales, leur aptitude à maîtriser la complexité, à justifier les éventuels signaux et informations défavorables et à relever les défis. En outre, un rapport transparent est susceptible de susciter des questions de qualité, plus approfondies, de la part des parties prenantes de l'entreprise et, en conséquence, de mettre en évidence de nouveaux axes de progrès de la politique sociale et environnementale de l'entreprise.

Quelques repères pour commencer

A quelques exceptions près, le niveau de transparence des rapports progresse peu. Cette tendance, observable depuis trois ans (Voir graphe ci-contre), semble indiquer que les méthodes de *reporting* internes sont considérées comme acquises. Pour autant, l'étude souligne la persistance de nombreux espaces de progrès qui nécessitent d'être explorés. On relève également plusieurs tendances pouvant être considérées comme légitimes, mais qui présentent également des faiblesses que nous commentons *infra*.



La sélection des enjeux

Parmi ces faiblesses, on note une propension des entreprises à structurer les rapports autour des principaux enjeux sociétaux qu'elles ont identifiés. La démarche est tout à fait louable et formalise une représentation des attentes des parties prenantes vis-à-vis de l'entreprise, mais elle n'est pas dénuée de défauts. Cette représentation émane en effet de l'entreprise elle-même, et non des parties prenantes. Si l'on relève dans certains rapports des informations permettant de penser qu'un début d'analyse objective de ces attentes a été fait, force est de constater d'une part, que ce n'est pas encore le cas pour la majorité des entreprises et, d'autre part, que si cette approche est adoptée, elle néglige souvent les questionnements externes les plus vifs ainsi que ceux qui s'expriment le plus faiblement. En d'autres termes, les " signaux " ne faisant pas encore l'objet d'un large consensus de la part des acteurs composant le milieu de l'entreprise ou considérés comme dérangeants ont tendance à être oubliés et les débats érudits des rapports.

Oubli de certains thèmes

Dans le même ordre d'idée, certains secteurs d'activité sont très exposés à des risques sociétaux ou " attentes sociétales " particuliers. Cette " surexposition " tend parfois à éclipser totalement d'autres problématiques, considérées comme mineures. Ces problématiques sont certes relatives au regard des attentes et risques majeurs identifiés, mais elles n'en demeurent pas moins fondamentales si on les considère pour elles-mêmes. Par exemple, si la consommation de papier est un sujet important pour une entreprise de service, elle l'est tout autant pour une entreprise chimique, même si cette dernière est par ailleurs confrontée à des questions environnementales d'une autre envergure.

Enjolivements exagérés

Parmi les tendances observées qui mériteraient d'être rectifiées, on peut ajouter celle qui consiste à " enjoliver " l'image sociétale de l'entreprise. Si le réflexe est naturel, la rédaction actuelle des rapports s'éloigne d'un style que nous apprécions,

il y a cinq ou six ans : il témoignait de plus de modestie et, surtout, montrait le chemin restant à parcourir en matière d'intégration des enjeux qui se posent à la planète et à ses habitants dans la stratégie des entreprises. Au-delà de la seule question de forme, il nous semble que cette manière d'aborder les questions fait courir aux entreprises le risque de susciter la méfiance chez les lecteurs. Ce risque est du reste conforté par l'analyse objective. Ainsi, par exemple, pour une même question, l'emploi, on constate une plus grande fréquence des informations consacrées aux embauches que des éléments relatifs aux licenciements. De même trouve-t-on dans les rapports de nombreuses informations qui ne sont ni plus ni moins que l'application par l'entreprise de la législation, alors que l'intérêt d'une démarche de RSE réside dans la volonté de l'entreprise d'aller au-delà de la loi. A notre sens, les rapports devraient donc systématiquement distinguer les démarches qui s'intègrent dans le respect des réglementations de celles qui vont au-delà de ces réglementations.

Des indicateurs à préciser

Les indicateurs doivent encore gagner en pertinence pour être plus convaincants. Plusieurs remarques peuvent être formulées à ce titre et reviennent, au préalable, à se poser la question du sens des indicateurs : que cherche-t-on à mesurer ? De notre point de vue, la question devrait être plus systématiquement posée. Si le listage des accords collectifs conclus durant l'année donne une idée du dialogue social dans l'entreprise, cela ne suffit pas en soi. Cette problématique peut être précisée en communiquant les accords n'ayant pas abouti ou en cours de discussion ou en évoquant les conflits éventuels. Comme nous le soulignons *supra*, les indicateurs " négatifs " sont souvent évités, ce qui ne contribue pas à transmettre une image fidèle. Par ailleurs, les rapports devraient augmenter notablement les explications quant aux écarts constatés d'une année à l'autre. On observe, en effet, une tentative d'explication des évolutions dans à peine un cas sur dix. Enfin, il convient de distinguer les indicateurs de résultat – par rapport à des engagements ou des objectifs fixés – des indicateurs mesurant les moyens mis en œuvre pour parvenir ces résultats. Précisons que certains indicateurs de moyens peuvent être, par ailleurs, des indicateurs de résultat. Ainsi, par exemple, la consommation d'électricité peut-elle être en soi un indicateur de résultat, mais aussi un indicateur mesurant l'efficacité des moyens mis en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise.

Et le développement ?

Enfin, la partie sociétale reste, à notre avis, celle qui doit progresser le plus, même si la méthodologie que nous adoptons offre déjà de nombreuses possibilités de s'exprimer. Il s'agit peut-être d'un des enjeux majeurs de la RSE, mais il demande à être bien plus structuré au niveau des entreprises et des rapports : quelle est la contribution de l'entreprise à la promotion d'un développement social et économique équilibré et durable à tous les niveaux de son organisation (localement ou globalement) ? Quels sont les grands principes reconnus auxquels elle adhère, comment les met-elle en pratique et quels résultats a-t-elle obtenus pour permettre aux populations qu'elle côtoie d'accéder aux droits et biens fondamentaux : emploi, santé, éducation, liberté, sécurité alimentaire ? En d'autres termes, quelle est la participation de l'entreprise au progrès humain ?

Le référentiel de transparence 2008

(Le référentiel utilisé par CFIE-conseil peut être demandé à l'adresse suivante : cfie@club-internet.fr)

Evolution du référentiel

Chaque année, nous faisons évoluer le référentiel utilisé pour mesurer la transparence des rapports des entreprises pour deux raisons au moins : d'une part, parce que les exigences de l'ensemble des parties concernées par la RSE s'accroissent, et c'est bien normal pour une conception du management qui n'en est finalement encore qu'à ses débuts ; et, d'autre part, parce que nous affinons chaque année notre méthode d'analyse.

Les principales modifications méthodologiques prises en compte en 2008 sont les suivantes :

- Une définition plus sévère de l'indicateur concernant le **périmètre géographique** des informations apportées ;
- L'ajout d'un indicateur de précision pour la quasi-totalité des items. En l'occurrence les documents apportent-ils une *explication des écarts* constatés d'une année sur l'autre ;
- Une révision du **barème de notation moins sévère pour le critère " précision "**.

Cela étant, pour permettre les comparaisons d'une année à l'autre, nous réalisons systématiquement une double évaluation : à méthodologie constante et à méthodologie nouvelle.

Evolution de la structure de notation

	2007	2008
Nombre de critères	2	2
Nombre de volets	3	3
Nombre de rubriques	18	18
Nombre d'items	55	58
Nombre d'indicateurs	418	633
Nombre de points attribués	144	144

Impact du changement de méthodologie sur la note moyenne du panel étudié

	Note moyenne 2008 (méthodologie 2007)	Impact méthodologique (en points)	Note moyenne 2008 (méthodologie 2008)
Volet social	29,23	- 0,23	29,00
Volet sociétal	27,08	- 0,05	27,03
Volet environnemental	26,93	- 1,24	25,69
Note totale	83,24	- 1,52	81,72
Critère d'exhaustivité	51,06	- 3,38	47,68
Critère de précision	32,18	+ 1,86	34,04

Description du référentiel

Le référentiel établi par CFIE-conseil vise à établir le niveau de transparence des informations étudiées sur la base de deux critères :

- L'exhaustivité des informations ;
- La précision des informations.

Pour analyser l'exhaustivité, nous avons sélectionné 58 items, eux-mêmes répartis en 18 rubriques consolidées en trois volets : social, sociétal et environnemental.

Pour mesurer l'exhaustivité des informations fournies, nous examinons la proportion d'items abordés dans les documents de l'entreprise, l'étendue du périmètre géographique (France, Europe, monde) auquel se rapporte chacune des informations concernées par les indicateurs de précision utilisés par la méthodologie, et celle du périmètre de consolidation concerné par chacun des 58 items (pourcentage d'employés, d'activité, du chiffre d'affaires... pris en compte). En ce qui concerne le volet social, nous avons en outre examiné si les informations communiquées concernaient une catégorie spécifique ou l'ensemble du personnel.

La précision a été évaluée à partir de la qualité des informations des 58 items sélectionnés. Au total, 350 indicateurs ont été définis pour spécifier ces 58 items et apprécier la précision des informations délivrées dans les documents des entreprises.

Répartition des indicateurs

	Exhaustivité	Précision	Transparence
Social	125	151	276
Sociétal	31	40	71
Environnemental	127	159	286
Total	283	350	633

Les rubriques : description succincte

Dès la première édition de l'étude, nous avons défini 18 rubriques inspirées du décret d'application de la loi Nouvelles réglementations économiques et enrichies d'année en année. Pour déterminer l'information qu'il est pertinent de trouver dans les rapports, il importe, en premier lieu, de s'interroger sur les enjeux de chacune des rubriques.

1. Effectifs et emploi

Afin de déterminer si l'entreprise a instauré une politique dynamique en matière d'emploi, nous nous intéressons à l'évolution des effectifs (embauches, licenciements, nature des licenciements, appel éventuel à une main-d'œuvre extérieure et dans quel type d'activité...), à la stabilité de l'emploi (en particulier, à la répartition entre les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée), aux catégories de personnes faisant partie des mouvements (hommes, femmes, groupes socioprofessionnels...), à la manière dont l'entreprise gère les heures supplémentaires (y compris dans les pays en développement), etc.

2. Organisation et gestion du temps de travail

Cette rubrique prend en compte la durée du temps de travail pour les salariés à temps plein. Les législations étant différentes d'un pays à l'autre, nous attendons que les rapports communiquent les pratiques en termes de temps de travail en fonction des principales zones d'implantation. Mais il nous semble également important d'examiner le niveau de flexibilité adopté (temps partiel contraint ou choisi, horaires individualisés...). Enfin, nous intégrons les questions liées à l'absentéisme à cette rubrique (et les motifs).

3. Les rémunérations

Nous cherchons à répondre à plusieurs questions. L'entreprise a-t-elle instauré une politique de rémunération qui permette d'assurer un niveau de vie acceptable à tous les salariés (en particulier dans les pays à bas coût de main-d'œuvre) ? Toutes les catégories de personnel sont-elles prises en compte ? Existe-t-il une disparité entre les hommes et les femmes ? Le personnel bénéficie-t-il d'une couverture sociale convenable dans tous les pays d'implantation (certaines législations peuvent être relativement pauvres sur ce plan) ? La politique d'intéressement et de participation au résultat est-elle équitable et concerne-t-elle tous les pays ?

4. Relations sociales

La méthodologie comprend la question des relations sociales à deux niveaux : celui des relations collectives et celui des relations individuelles. Sur le premier point, il s'agit d'évaluer la politique de l'entreprise vis-à-vis de la liberté d'association et d'expression syndicale, y compris dans les pays où le contexte politique et social rend cet exercice difficile. Les acteurs concernés, les accords collectifs signés, mais aussi les accords non aboutis et les conflits rencontrés sont autant d'indicateurs permettant de se faire une idée de ce point de vue. Les rapports sont encore peu loquaces sur les éléments pouvant caractériser les relations individuelles. Nous sommes attentifs aux dispositifs mis en place qui permettent d'améliorer les relations et l'intégration (entretiens individuels – et à l'intention de qui –, procédures d'accueil, tutorat, etc.).

5. Conditions d'hygiène et de sécurité

Cet aspect est souvent abordé par les rapports et se situe au centre des préoccupations des entreprises. Au-delà des données quantitatives (taux de fréquence et de gravité des accidents...), il nous paraît important de disposer de précisions en fonction des zones géographiques, d'explications argumentées sur les facteurs susceptibles d'expliquer les évolutions des taux ainsi que d'une description des mesures préventives ou correctives prises. Enfin, nous nous intéressons particulièrement au fait de savoir si l'entreprise intègre ses sous-traitants et prestataires dans ses préoccupations.

6. Formation

La formation est également un aspect souvent bien abordé par les rapports des entreprises (nombre d'heures de formation, pourcentage de personnes en ayant bénéficié, budget alloué...). Pour cette rubrique, il nous paraît indispensable de vérifier que la politique de formation bénéficie à l'ensemble du personnel de manière à permettre un renforcement des capacités de l'entreprise, mais aussi des connaissances et du savoir-faire des salariés : catégories socioprofessionnelles, hommes et

femmes, différentes zones d'implantation... Il nous semble également intéressant de connaître les principaux types et les programmes de formation accordés et leur proportion dans l'ensemble des formations.

7. Lutte contre la discrimination

La loi NRE n'évoque que les questions de la parité hommes/femmes et des personnes handicapées. Mais les pratiques discriminantes touchent un grand nombre d'autres populations. La question des discriminations croise en outre celle de la diversité (humaine), de plus en plus souvent considérée comme une richesse insuffisamment exploitée par les entreprises. C'est pourquoi nous avons ajouté deux autres points d'attention, à savoir la politique à l'égard des seniors et des populations en marge du marché de l'emploi (minorités ethniques, jeunes issus des "quartiers"...). Là encore, il est nécessaire de dépasser le cadre national et de démontrer que l'entreprise a bien mis en place une politique globale.

8. Place de la sous-traitance et relations avec les fournisseurs

Pour être bref, on pourrait dire que ce sont les mauvaises conditions de travail chez les sous-traitants de certaines grandes marques qui ont donné son essor à la RSE. Dans un contexte de réorganisation mondiale de la chaîne de production et de service, les relations entretenues par un groupe et l'influence qu'il peut exercer sur ses sous-traitants et fournisseurs sont déterminantes. En un mot, nous nous efforçons d'examiner comment l'externalisation des activités s'accompagne d'une externalisation de l'amélioration des conditions de travail. Nous nous intéressons donc à la filière (et à son identification), aux métiers en amont des activités de l'entreprise exposés aux "risques sociaux" et aux dispositifs instaurés pour générer une amélioration des conditions de travail (contrôles, actions correctives...).

9. Œuvres sociales et mécénat

Stricto sensu, en France, la destination des œuvres sociales est réservée aux comités d'entreprise. Il n'en demeure pas moins qu'une communication de l'entreprise sur ce sujet est un bon élément de mesure du climat dans l'entreprise et, le cas échéant, des efforts déployés par celle-ci pour répondre à certains besoins des salariés. Sur le plan de la contribution sociale externe de l'entreprise, le mécénat est également un bon indicateur. Outre le montant alloué et une description des actions menées, nous étudions si l'entreprise a intégré à son approche une dimension relative au développement qui prenne en compte les besoins exprimés des populations locales.

10. Respect des conventions et du droit internationaux

Nous considérons le droit international comme la base incontournable d'une démarche de responsabilité sociale d'entreprise, ne serait-ce que parce qu'il permet d'avoir une vision étendue des droits à promouvoir dans le cadre des affaires. Problème de taille : les textes disponibles sont très nombreux, ils ne sont pas toujours applicables aux affaires en l'état et demandent à être déclinés. Dans cette rubrique, nous avons privilégié les conventions fondamentales de l'OIT, le Pacte mondial (qui ne relève pas à proprement parler du droit international, mais qui constitue un socle sur lequel une dynamique sociétale peut se développer) et les conventions ou accords thématiques internationaux auxquels la plupart des activités sectorielles peuvent faire référence (CITES, Kimberley, convention d'Ottawa...).

11. Impact sur le développement régional et relations avec la société civile

Nous concentrons notre attention sur trois aspects : comment les entreprises définissent-elles le développement et adaptent-elles leurs activités aux besoins en développement ? Comment mesurent-elles leurs impacts et leurs apports ? Quelle est la nature des relations entretenues par les entreprises avec les acteurs de la société civile ? Nous distinguons ce troisième point des actions de mécénat. Nous cherchons à mesurer la qualité des relations et les démarches de dialogue engagées, y compris lorsqu'elles sont conflictuelles (dans ce dernier cas, un exposé sur les enseignements éventuellement tirés du conflit constitue un élément de transparence et un axe de progrès).

12. Consommation en ressources (eau, énergie, matières premières...)

Toutes les entreprises sont concernées, y compris pour les matières pour lesquelles il peut s'agir de matériaux bruts, de produits semi-finis ou finis, de produits chimiques, d'emballages, de papier... Nous recherchons des données assez précises, qui permettent de rendre compte des progrès réalisés par les entreprises, tant en valeur absolue qu'en performance (c'est-à-dire rapportées à une unité de compte : équivalent temps plein, nombre d'unités...), de leurs efforts pour intégrer la rareté des ressources dans leur analyse (absolue ou selon des zones d'implantation) et les conséquences

écologiques de leur choix. Nous attendons également que les entreprises interviennent sur leurs fournisseurs pour faire progresser les pratiques.

13. Mesures adoptées pour réduire la consommation d'énergie

La loi NRE insiste sur la question de la consommation d'énergie, intérêt qui rencontre celui de la plupart des entreprises. Nous analysons effectivement les informations sur les mesures prises pour améliorer le rendement énergétique, réduire les consommations (électricité, carburant, chaleur...), mais aussi pour améliorer "l'impact énergétique" direct ou indirect des produits et des services offerts par l'entreprise. Nous avons également intégré à cette rubrique les démarches engagées par l'entreprise dans le domaine des énergies renouvelables.

14. Prise en compte des écosystèmes et de la biodiversité

Cette question est encore assez peu prise en considération par les entreprises et peu développée dans les rapports. Elle n'en demeure pas moins extrêmement déterminante pour l'avenir de la planète. Elle concerne en premier lieu l'impact écologique local et nécessite au premier abord un diagnostic local, ce qui peut s'avérer coûteux pour l'entreprise. Nous recherchons l'existence de telles démarches en ce qui concerne les implantations de sites, les activités ou les achats de certaines matières agricoles ou naturelles. Nous estimons en outre que les entreprises peuvent également intervenir en dehors de leur champ d'activité en apportant leur concours à des actions régionales ou plus larges.

15. Gestion des déchets, nuisances et rejets

Conditions d'utilisation des sols (emprise, achats pouvant avoir une influence sur l'utilisation des sols...), impacts sur le paysage, rejets dans l'eau (de mer, de surface, dans les réseaux urbains...), rejets dans l'air (production, logistique, déplacements, climatisation, rejets indirects – achats, utilisation d'infrastructures...), rejets dans le sol et le sous-sol, déchets et traitement des déchets, nuisances sonores, olfactives, électromagnétiques, impact des produits et services... Les items à prendre en considération sont très nombreux et nécessitent, à notre avis, un diagnostic préalable, et précis, de la part de l'entreprise. En ce qui concerne l'impact des produits et des services, nous prenons en compte la réduction des impacts négatifs des produits et des emballages durant leur durée de vie et en fin de vie, mais aussi les apports positifs que les produits et les services peuvent avoir directement sur l'environnement et les comportements.

16. Démarche d'évaluation et de conformité

L'entreprise valide-t-elle sa démarche environnementale en la faisant certifier ? De quelles certifications s'agit-il (EMAS, ISO 14001, Haute qualité environnementale...) ? Quels sont les sites concernés ou ceux qui ne le sont pas ? Quels sont les objectifs que l'entreprise s'est assignés ? Nous pensons en outre que les entreprises devraient faire part de leur veille prospective et législative en matière environnementale, mais aussi distinguer le plus souvent possible les mesures qu'elles prennent dans le cadre des législations et réglementations en vigueur et celles qu'elles mettent en œuvre dans le cadre de pratiques volontaires allant au-delà de ces réglementations.

17. Organisation et formation sur la gestion de l'environnement

Il est indispensable que l'entreprise aborde l'organisation instaurée pour assurer la mise en œuvre de sa politique environnementale et, par extension, de sa politique de développement durable : les missions du service, son fonctionnement, les responsabilités, les liens hiérarchiques et fonctionnels... Par ailleurs, l'efficacité d'une politique environnementale nécessite l'implication du plus grand nombre. Nous avons donc intégré en les distinguant, contrairement à l'année dernière, les actions de sensibilisation et les actions de formation environnementale dispensées par l'entreprise.

18. Gestion des risques, impacts environnementaux et prévention

L'objet de cette rubrique est de mesurer les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour anticiper, limiter et réparer les impacts environnementaux résultant de ses activités, et d'évaluer les risques qu'elle a identifiés concernant ses propres activités ou celles de ses partenaires : réduction des impacts, réduction de la probabilité de réalisation des risques, réduction des conséquences à la suite de la réalisation de risques préalablement identifiés, procédures en cours, provisions pour risques environnementaux, indemnités versées ou à verser.

Principaux items par rubrique

Rubriques	Items
1. <i>Effectifs et emploi</i>	Effectifs totaux, embauches, licenciements, motifs des licenciements, heures supplémentaires, main-d'œuvre extérieure à la société
2. <i>Organisation et gestion du temps de travail</i>	Durée du temps de travail pour les salariés à temps plein, pourcentage de salariés à temps partiel, absentéisme, motifs de l'absentéisme
3. <i>Rémunérations</i>	Rémunérations, charges sociales, intéressement, participation au résultat, au capital
4. <i>Relations sociales</i>	Relations sociales collectives, relations professionnelles individuelles
5. <i>Conditions d'hygiène et de sécurité</i>	Conditions d'hygiène et de sécurité
6. <i>Formation</i>	Formations
7. <i>Lutte contre la discrimination</i>	Egalité hommes/femmes, emploi et insertion des handicapés, emploi et insertion des populations fragiles, emploi et insertion des seniors
8. <i>Place de la sous-traitance et relations avec les fournisseurs</i>	Identification de la filière d'achat, contrôle social des sous-traitants, conditions de travail des sous-traitants et fournisseurs
9. <i>Œuvres sociales et mécénat</i>	Œuvres sociales, mécénat
10. <i>Respect des conventions et du droit internationaux</i>	Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, Pacte mondial, autres conventions internationales
11. <i>Impact sur le développement régional et relations avec la société civile</i>	Impact territorial en termes d'emploi, de développement économique, relations et dialogue avec la société civile
12. <i>Consommation en ressources (eau, énergie, matières premières...)</i>	Consommation d'eau, de matières premières, de papier, de produits semi-finis, consommation d'énergie
13. <i>Mesures prises pour réduire la consommation d'énergie</i>	Amélioration de l'efficacité énergétique dans le processus de fabrication des produits et services, impact énergétique direct et indirect des produits et services, développement des énergies renouvelables
14. <i>Prise en compte des écosystèmes et de la biodiversité</i>	Prise en compte pour limiter les impacts localement, ou globalement, ou participation aux efforts des régions d'implantation
15. <i>Gestion des déchets, nuisances et rejets</i>	Conditions d'utilisation des sols, impact sur le paysage, rejets dans l'eau, rejets dans l'air, rejets dans le sol, nuisances sonores et olfactives, déchets, réduction des impacts des produits, produits améliorant l'environnement, produits et emballages en fin de vie, services contribuant ou incitant à améliorer l'environnement
16. <i>Démarche d'évaluation et de conformité</i>	Evaluations ou certifications environnementales ou liées à l'environnement, dispositifs permettant d'assurer la conformité de l'activité à la législation et aux réglementations
17. <i>Organisation et formation sur la gestion de l'environnement</i>	Description des services internes de gestion de l'environnement, information, sensibilisation et formation des salariés à l'environnement
18. <i>Gestion des risques, impacts environnementaux et prévention</i>	Dépenses pour réduire l'impact de l'activité sur l'environnement, mesures prises pour réduire les risques, organisation en place pour faire face à la réalisation des risques, procédures en cours ne faisant pas l'objet de provisions, provisions environnementales, indemnités versées

Le panel d'observation

Le panel sur lequel les calculs ont été effectués est constitué de 52 rapports, mais deux d'entre eux ne font pas l'objet d'une fiche dans la présente étude : Havas et JCDecaux.

Cinq entreprises ont disparu du panel 2008, alors qu'elles figuraient dans le panel 2007. Il s'agit d'Alcatel-Lucent, Bonduelle, Euler Hermes, SNCF, Thomson. Deux entreprises ont en revanche été ajoutées au panel de 2007 : ArcelorMittal et Imerys.

La liste des 52 rapports du panel est la suivante : Accor, Air France, Air Liquide, Alstom, ArcelorMittal, Areva, Axa, BNP Paribas, Bongrain, Bouygues, Capgemini, Carrefour, Casino, Club Méditerranée, CNP Assurances, Crédit agricole, Danone, Dexia, EDF, Eiffage, Essilor, Faurecia, France Télécom, GDF, Havas, Imerys, JCDecaux, Lafarge, Lagardère, L'Oréal, LVMH, M6, Michelin, PSA Peugeot-Citroën, Pierre & Vacances, Pinault-Printemps-Redoute, Renault, Rexel, Saint-Gobain, Sanofi Aventis, Schneider Electric, Seb, Société générale, Sodexo, Suez, TF1, Total, Valeo, Vallourec, Veolia Environnement, Vinci, Vivendi.

La notation

Trois paramètres entrent dans la notation :

Une note est attribuée à chacune des 18 rubriques. Chaque item est noté en fonction des indicateurs qui lui sont affectés. C'est à partir de cette notation que les rubriques sont évaluées sur la base d'un barème allant de 0 à 3, tant pour l'exhaustivité que pour la précision ;

Les volets sociétal et environnemental sont pondérés de manière à les ramener au poids du volet social. En effet, le volet social comprend 8 rubriques alors que les volets sociétal et environnemental n'en comprennent respectivement que 3 et 7 ;

Le volet environnemental est une deuxième fois pondéré pour tenir compte des éventuels effets défavorables sur la transparence de l'information que pourrait générer l'appartenance à un secteur peu polluant (bien que cette tendance soit de moins en moins vérifiée dans les faits). Les coefficients ont été revus en 2008 et sont réunis dans le tableau *infra*.

Secteur	Coeff. 2007	Coeff. 2008	Entreprises
Agroalimentaire	1,2	1,0	Bongrain, Danone
Automobile (constructeurs)	1,0	1,0	PSA Peugeot-Citroën, Renault
Automobile (équipementiers)	1,0	1,0	Faurecia, Valeo
Automobile (manufacturiers)	1,0	1,0	Michelin
Construction	1,0	1,0	Bouygues, Eiffage, Vinci
Construction (matériaux)	1,0	1,0	Imerys, Lafarge, Saint-Gobain
Distribution	1,2	1,15	Carrefour, Casino
Distribution spécialisée	1,2	1,15	PPR, Rexel
Energie (pétrole, gaz)	1,0	1,0	Total
Energie (électricité)	1,0	1,0	Areva, EDF
Energie et services aux collectivités	1,0	1,0	GDF, Suez, Veolia Environnement
Equipements électriques	1,0	1,0	Schneider Electric
Finance (assurances)	1,4	1,3	Axa, CNP Assurances
Finance (banques)	1,4	1,3	BNP Paribas, Crédit agricole, Dexia, Société générale
Fournitures médicales	1,2	1,15	Essilor
Ingénierie industrielle	1,0	1,0	Alstom, Vallourec
Logiciels et services informatiques	1,4	1,3	Capgemini
Luxe	1,2	1,15	LVMH
Matériaux de base	1,0	1,0	Air Liquide, ArcelorMittal
Médias et publicité	1,4	1,3	Havas, JCDecaux, Lagardère, M6, TF1, Vivendi
Petit équipement domestique	1,0	1,0	Seb
Pharmacie	1,0	1,0	Sanofi Aventis
Produits de soins personnels	1,0	1,0	L'Oréal
Restauration collective	1,2	1,15	Sodexo
Services de transport	1,0	1,0	Air France-KLM
Télécommunications	1,4	1,3	France Télécom
Tourisme et loisirs (hôtellerie)	1,2	1,15	Accor
Tourisme et loisirs	1,2	1,15	Club Méditerranée, Pierre & Vacances

Description des “ fiches entreprises ”

Les “ fiches entreprises ” sont constituées de deux parties :

Une première partie présente plusieurs graphes et tableaux donnant le profil du rapport, d'une part, et son positionnement par rapport au panel étudié, d'autre part. Cette page fournit donc :

- La note obtenue par le rapport (sur un total possible de 144) comparée à la note moyenne du panel et aux notes minimale et maximale des rapports du panel ;
- Une indication permettant de savoir si une partie ou la totalité des procédures et des données contenues dans le rapport ont été vérifiées par un organisme d'audit extérieur (cases noircies) ;
- L'évolution de la note entre 2007 et 2008 (hors pondération des volets) décomposée par volet, critère et en fonction de l'impact méthodologique et de l'impact de performance ;
- Un graphe présentant le profil général du rapport détaillé par rubrique ;
- Un graphe comparant les résultats obtenus par le rapport de l'entreprise en matière de transparence, détaillés par rubrique et comparés, pour chaque rubrique, à la moyenne du panel ;
- Une série d'indicateurs chiffrés (voir explication *infra* “ les nouveaux indicateurs chiffrés) ;
- Le classement général du rapport ainsi que son positionnement par volet et son évolution entre 2007 et 2008 ;
- Le positionnement du rapport par décile, tant au niveau général que par volet. Nous avons défini dix déciles, nommés de A à J. Le décile A contient les rapports dont la note est comprise entre 90 % et 100 % de la note maximale (entre 129,6 et 144), le décile B, les rapports dont la note est comprise entre 80 % et 89,99 % de la note maximale, etc.

Une deuxième partie présente un commentaire structuré suivant les trois volets définis (social, sociétal, environnemental) soulignant les points forts et les axes de progrès relevés dans les rapports des entreprises, ainsi que les améliorations et les éventuels reculs constatés d'une année à l'autre.

Les nouveaux indicateurs quantitatifs

Nous avons défini de nouveaux indicateurs quantitatifs permettant de mesurer le niveau de transparence des rapports des entreprises :

- Le rapport précision sur exhaustivité permet d'évaluer le niveau de précision des informations fournies ;
- Le pourcentage d'items abordés sur un total maximal de 58 ;
- Le taux de couverture géographique des données fournies (pour chacun des indicateurs pris en compte par la méthodologie). Ce taux est calculé en affectant des coefficients selon l'étendue géographique couverte par les informations délivrées ;
- Le taux de données quantitatives. Pour la plupart des 58 items, nous attendons une ou plusieurs données chiffrées permettant d'illustrer la politique de l'entreprise. Cet indicateur donne le pourcentage d'indicateurs chiffrés fournis par les documents par rapport au nombre total d'indicateurs chiffrés requis ;
- Détail par zone géographique. Fournit le pourcentage d'items pour lesquels une information en fonction de la zone géographique a été donnée ;
- Informations réparties H/F. Pour un certain nombre d'items sociaux, la méthodologie de CFIE-conseil requiert que l'information soit distinguée entre les hommes et les femmes ;
- L'indice composite reprend l'ensemble des indicateurs ci-dessus et deux autres indicateurs calculés, mais non précisés dans la fiche, à savoir : l'explication des écarts observés d'une année sur l'autre et la prise en compte de la sous-traitance pour un certain nombre d'items.

SYNTHESE GENERALE

PHOTOGRAPHIE 2008

81,7 sur 144

	Exhaustivité	Précision	Total
Social	16,8	12,2	29,0
Sociétal	14,9	12,1	27,0
Environ.	15,9	9,8	25,7
Total	47,6	34,1	81,7

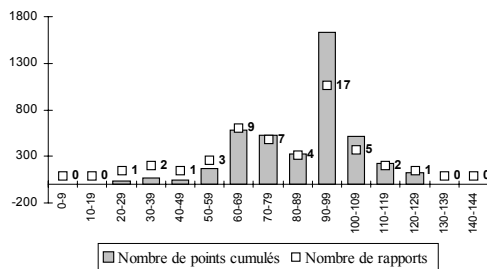
Note moyenne 2008

Répartition de la note
par critère et volet

Rubriques	Note	Poids
1. Effectifs et emploi	3,56	4,35 %
2. Organisation et gestion du temps de travail	3,38	4,14 %
3. Rémunérations	3,98	4,87 %
4. Relations sociales	3,58	4,38 %
5. Conditions d'hygiène et de sécurité	4,33	5,29 %
6. Formation	4,65	5,69 %
7. Lutte contre la discrimination	2,98	3,65 %
8. Place de la sous-traitance et relations avec les fournisseurs	2,54	3,11 %
9. Œuvres sociales et mécénat	3,83	12,49 %
10. Respect du droit et des conventions internationales	2,63	8,60 %
11. Impact sur le développement régional et relations avec la société civile	3,67	11,98 %
12. Consommation en ressources (eau, énergie, matières premières...)	3,97	5,55 %
13. Mesures prises pour réduire la consommation d'énergie	4,06	5,67 %
14. Prise en compte des écosystèmes et de la biodiversité	2,67	3,74 %
15. Gestion des déchets, nuisances et rejets	2,86	3,99 %
16. Démarche d'évaluation et de conformité	3,29	4,60 %
17. Organisation et formation sur la gestion de l'environnement	3,52	4,93 %
18. Gestion des risques, impacts environnementaux et prévention	2,12	2,97 %

Le tableau ci-contre présente, pour chacune des 18 rubriques définies par la méthodologie de CFIE-conseil, la note moyenne obtenue par les 52 rapports du panel étudié ainsi que le poids qu'elle représente dans la moyenne, compte tenu des différentes pondérations appliquées aux volets (voir partie méthodologique).

Note moyenne et poids dans la note globale des rubriques



Distribution du nombre de rapports et de points cumulés par intervalle de notes

Gén.	Soc.	Soc.	Env.		
A	0	A	0	A	1
B	1	B	3	B	1
C	6	C	6	C	7
D	18	D	19	D	10
E	11	E	16	E	11
F	10	F	5	F	9
G	3	G	1	G	9
H	3	H	2	H	3
I	0	I	0	I	1
J	0	J	0	J	0

Répartition des rapports par décile (classements général, social, sociétal, environnemental)

La note moyenne des 52 rapports étudiés s'établit à 81,7 sur un total possible de 144 points (borne maximale), soit 56,7 % de ce total. Plus de 70 % des rapports (37 sur 52) se trouvent dans l'intervalle de notes qui s'échelonne entre 60 et 99 points et plus d'un tiers (18 exactement) dans le quatrième décile (D), c'est-à-dire dans l'intervalle compris entre 60 et 70 % de la borne maximale. Si on prend les déciles D et E (entre 50 et 70 % de la borne maximale), on retrouve 56 % des rapports. Cette concentration s'observe pour l'ensemble des volets avec, toutefois, une tendance plus marquée pour le volet social (67 % des rapports sont notés entre 50 et 70 % de la borne maximale) que pour les volets sociétal (37 % sont compris entre 50 et 70 %) et environnemental (40 %).

Le volet le mieux traité reste le volet social, avec une note moyenne de 29 points sur un maximum possible de 48 points, soit 60 % de ce maximum. Le volet sociétal vient ensuite avec 27 points, soit 56 % du maximum possible et, enfin, le volet environnemental avec 25,7 points, soit 53 % du maximum.

On constate que les rapports laissent toujours apparaître un déficit en matière de précision. La note moyenne de précision s'établit à 34,1, soit 47 % de la borne maximale de précision (72 points), alors que la note moyenne d'exhaustivité se monte à 47,6 points, c'est-à-dire 66 % de la borne maximale d'exhaustivité. Seulement 11 rapports obtiennent une note inférieure à la moyenne de l'exhaustivité, alors qu'ils sont 25 dans ce cas pour le critère de précision. Le volet sociétal est celui pour lequel le rapport entre exhaustivité et précision des informations est le plus équilibré, mais cette situation relève plus d'un déficit d'exhaustivité que d'un excès de précision. Le volet environnemental reste, en moyenne, le plus imprécis avec une note de 9,8 sur un total maximum possible de 24.

Si l'on entre davantage dans le détail des rubriques et des items, on relève que les cinq rubriques les mieux traitées (avec une moyenne comprise entre 3,97 et 4,65 sur 6) sont, par ordre décroissant, celles qui concernent la formation, l'hygiène et la sécurité, les mesures prises pour réduire la consommation d'énergie, les rémunérations et la consommation en ressources tandis que les cinq rubriques les moins bien abordées sont, également par ordre décroissant, celles qui sont relatives à la gestion des déchets, aux nuisances et rejets, à la prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes, au respect du droit et des conventions internationales, à la place de la sous-traitance et aux relations avec les fournisseurs et, enfin, à tout ce qui touche la gestion des risques, les impacts environnementaux et la prévention.

Pas de surprise pour les rubriques les mieux développées, elles correspondent aux préoccupations des chefs d'entreprise. En ce qui concerne la formation, nous préférons que les rapports indiquent le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une formation durant l'année plutôt que le nombre d'heures moyen ou le budget, qui ne permettent pas de rendre compte d'une politique équitable d'accès à la formation et de promotion du potentiel de l'ensemble du personnel. Mais les deux types de données sont complémentaires. Pour les conditions d'hygiène et de sécurité, les sous-traitants sont encore trop peu intégrés aux dispositifs, même si la tendance est à l'amélioration. Pour ce qui est de la consommation de ressources, la consommation énergétique est à la fois plus exhaustive et plus précise que la consommation en eau, pour laquelle les rapports précisent rarement l'origine des prélèvements et fournissent plus rarement encore des détails sur les efforts consentis dans les zones où existent des situations de stress hydrique ou de déséquilibre, s'accompagnant éventuellement de difficultés d'accès à l'eau pour la population locale. La question des énergies renouvelables reste assez imprécise, même si plus de 70 % des rapports font référence à un effort de l'entreprise pour développer cette source d'énergie. Enfin, on aimerait que les documents indiquent systématiquement la consommation de papier du groupe.

Pour ce qui est des rubriques méritant d'être mieux traitées, on note que si l'adhésion au Pacte mondial est assez souvent évoquée (71 % des cas), c'est souvent de manière assez sommaire. De même les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail sont-elles abordées dans moins de 60 % des rapports et elles restent souvent développées de façon assez imprécise. Les trois quarts des rapports font état d'un contrôle des conditions de sociales chez les sous-traitants ou les fournisseurs des entreprises. Mais on ne dispose toujours pas d'une description des dispositifs mis en place, ni des objectifs attendus et des dispositifs instaurés pour progresser à la vue des résultats obtenus. Du reste, une description, même succincte, de la filière d'achat ou d'approvisionnement fait souvent défaut. Cela permettrait pourtant de mieux cerner la nature des problèmes sociaux et environnementaux externes sur lesquels l'entreprise pourrait exercer une influence.

Parmi les autres questions oubliées, on peut citer : les rejets dans le sol (même s'ils ne concernent pas toutes les entreprises au même degré), l'intégration ou le maintien des seniors dans l'emploi (qui devraient trouver leur place dans les rapports à partir de l'année prochaine), l'insertion des autres populations fragiles, la formation des salariés sur l'environnement (60 % des rapports y font référence, mais de manière très peu précise ; 77 % des rapports évoquent des plans de sensibilisation et d'information), la durée du temps de travail des salariés à temps plein.

EVOLUTION

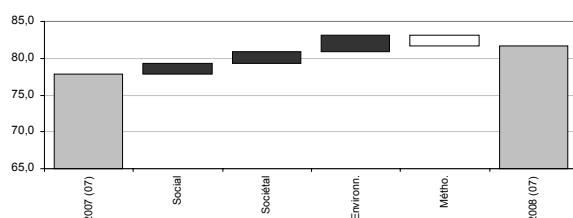
77,9 sur 144

Note moyenne 2007



81,7 sur 144

Note moyenne 2008



Décomposition de l'évolution de la note entre 2007 et 2008

	2007 (07)	Var.	2008 (07)	Var.	2008 (08)
Note sociale moyenne	27,8	+ 1,4	29,2	- 0,2	29,0
Note sociétale moyenne	25,5	+ 1,6	27,1	- 0,1	27,0
Note environnementale moyenne	24,6	+ 2,3	26,9	- 1,2	25,7
Note globale moyenne	77,9	+ 5,3	83,2	- 1,5	81,7
Note d'exhaustivité	48,3	+ 2,7	51,0	- 3,3	47,7
Note de précision	29,6	+ 2,6	32,2	+ 1,8	34,0

Décomposition de l'évolution de la note entre 2007 et 2008

Rubriques	Note	Note	Var.
1. Effectifs et emploi	3,63	3,79	4,4 %
2. Organisation et gestion du temps de travail	2,83	2,90	2,5 %
3. Rémunérations	4,19	4,27	1,9 %
4. Relations sociales	3,31	3,65	10,3 %
5. Conditions d'hygiène et de sécurité	4,27	4,48	4,9 %
6. Formation	4,50	4,60	2,2 %
7. Lutte contre la discrimination	2,79	2,94	5,4 %
8. Place de la sous-traitance, relations avec les fournisseurs	2,31	2,60	12,6 %
9. Œuvres sociales et mécénat	3,63	3,96	9,1 %
10. Respect du droit et des conventions internationaux	2,58	2,73	5,8 %
11. Impact sur dev. régional, relations avec société civile	3,35	3,46	3,3 %
12. Consommation ressources (eau, énergie, mat. premières...)	4,43	4,58	3,4 %
13. Mesures prises pour réduire la consommation d'énergie	3,48	4,00	14,9 %
14. Prise en compte des écosystèmes et de la biodiversité	2,34	2,70	15,4 %
15. Gestion des déchets, nuisances et rejets	2,38	2,82	18,5 %
16. Démarche d'évaluation et de conformité	3,26	3,29	0,9 %
17. Organisation et formation sur gestion de l'environnement	4,00	4,43	10,8 %
18. Gestion des risques, impacts env. et prévention	1,67	1,75	4,8 %

Evolution de la note moyenne des rubriques
à méthodologie constante (note maximale : 6)

La note globale progresse de 4,9 % sur un an. L'impact de la méthodologie est négatif à hauteur de 1,8 %, ce qui confère au panel une progression en performance de 6,7 %. Notons que la modification du panel par rapport à celui de 2007 a un impact positif sur la note moyenne 2007 de 2,5 %.

En termes de performance – 2008 (07) contre 2007 (07) –, le volet environnemental est celui qui a le plus progressé (+ 2,3 points, soit 9,3 %), la progression du volet sociétal sur un an est de 6,3 % et celle du volet social de 5,0 % seulement. La progression des critères exhaustivité et précision est identique en points, mais elle représente 8,8 % pour la précision et 5,6 % pour l'exhaustivité.

L'impact dû au changement de méthodologie se fait surtout sentir pour le volet environnemental et pour le critère d'exhaustivité (le critère de précision enregistrant un impact positif).

Parmi les rubriques ayant le plus progressé, on relève la question des relations sociales, la place des sous-traitants et les relations avec les fournisseurs (mais cette rubrique reste encore à un niveau très bas). Sur le plan environnemental, les sujets qui marquent l'actualité sont ceux qui enregistrent les plus fortes progressions : les mesures prises pour réduire la consommation d'énergie, la prise en compte de la biodiversité (sujet qui demeure malgré tout encore peu développé), la gestion des déchets, la sensibilisation et la formation internes sur la gestion de l'environnement.

Parmi les sujets qui peinent à s'imposer dans les rapports, on note : l'organisation et la gestion du temps de travail (qui se réfère souvent de manière vague aux législations nationales), la lutte contre la discrimination (qui se concentre sur la parité femmes/hommes et le handicap et qui fournit encore trop peu de données précises), l'impact sur le développement régional et la gestion des risques (à l'exception des entreprises les plus concernées).

PRECISION

0,61

Année 2007



0,71

Année 2008

Impact méthodologique	+ 0,08
Impact de performance	+ 0,02

Rapport note de précision/note d'exhaustivité

Items concernés	% de rapports
Effectifs	100 %
Formation	100 %
Rémunérations	96 %
Hygiène et sécurité	94 %
Consommation d'énergie	94 %
Embauches	92 %
Politique d'intéressement	92 %
Consommation d'eau	92 %
Rejets dans l'air	90 %
Emploi des handicapés	88 %

Données chiffrées fournies

La moitié à peine des données chiffrées requises par la méthodologie est disponible dans les rapports. Les informations quantitatives sur la politique d'intéressement et les rejets dans l'air apparaissent cette année dans le *top ten*. Les items les plus délaissés sont sensiblement les mêmes qu'en 2007. On peut citer : l'information et la sensibilisation des salariés sur l'environnement (30 % seulement des rapports proposent des indicateurs quantitatifs), l'emploi et l'insertion des seniors (40 %), le contrôle des conditions de travail chez les sous-traitants et les rejets dans l'eau (42 %).

Items concernés
Effectifs
Service de gestion environnement
Mécénat
Consommation d'énergie
Embauches
Hygiène et sécurité
Formation
Egalité hommes/femmes
Rejets dans l'air

Etendue du périmètre géographique

L'étendue du périmètre géographique des informations fournies pour chaque item résulte d'un calcul appliqué à l'ensemble de ses indicateurs. Le tableau ci-contre présente, par ordre décroissant, les items pour lesquels le périmètre géographique moyen est le plus étendu. Parmi les informations restant le plus souvent cantonnées à la France, on peut citer : le bilan des accords collectifs (30 % des rapports qui abordent ce thème), les informations concernant la main-d'œuvre extérieure à la société (29 %), les informations sur la politique d'intéressement (28 %), la durée du temps de travail pour les salariés à temps plein et les rejets dans le sol (27 %). On le voit, il s'agit surtout d'informations sociales – à l'exception des rejets dans l'air – qui demandent des mesures plus que des calculs.

Items concernés	% de rapports
Effectifs	83 %
Embauches	50 %
Formation	46 %
Hygiène et sécurité	31 %
Rémunération	27 %
Main-d'œuvre extérieure à la société	25 %
Licenciements	25 %
Durée du travail à temps plein	25 %
Absentéisme	23 %
Heures supplémentaires	23 %

Détail par zone géographique

Le détail par zone géographique est une information encore rare dans les rapports. Il serait fort utile pour évaluer l'équité des politiques menées par les groupes surtout, mais pas seulement, pour les questions sociales. Cette distinction peut aussi s'avérer utile pour des items comme la consommation de ressources, le respect des droits humains ou l'impact territorial (emplois et développement). Nous avons appliqué cet indicateur pour 21 des 58 items. 25 % d'entre eux ont été renseignés. Parmi les informations qui mériteraient d'être précisées sur cette base, on note toutes les questions relatives à la lutte contre la discrimination.

Items concernés	% de rapports
Effectifs	85 %
CSP	62 %
Rémunération	31 %
Embauches	29 %
Temps partiels	27 %
Formation	23 %
Absentéisme	8 %
Motifs de l'absentéisme	8 %
Licenciements	6 %
Durée du travail à temps plein	6 %

Informations réparties entre
hommes et femmes

Items concernés	% de rapports
Effectifs	85 %
Egalité hommes/femmes	62 %
Formation	50 %
Embauches	44 %
Rémunération	37 %
Durée du travail à temps plein	21 %
Licenciements	17 %
Emploi des handicapés	13 %
Main-d'œuvre extérieure à la société	12 %
Motifs des licenciements	10 %

Détail par CSP

Items concernés	% de rapports
Dispositif de contrôle	81 %
Convention de l'OIT	71 %
Hygiène et sécurité	29 %
Consommation matières premières/papier	17 %
Rejets dans l'air	12 %
Déchets	12 %

Sous-traitants et fournisseurs impliqués

Items concernés	% de rapports
Effectifs	50 %
Consommation d'eau	37 %
Consommation d'énergie	33 %
Rejets dans l'air	31 %
Hygiène et sécurité	25 %
Embauches	23 %
Consommation matières premières/papier	21 %
Déchets	21 %
Formation	21 %
Rémunération	21 %

Explication des écarts

Plus de 92 % des documents font référence aux préoccupations de l'entreprise quant à la question de la parité entre les hommes et les femmes. Mais au-delà des déclarations, les informations permettant de se faire une opinion sur les résultats des politiques menées, lorsqu'elles existent, sont encore peu nombreuses, même si on note une très légère amélioration. Seuls 31 % des rapports, par exemple, distinguent les hommes et les femmes pour les rémunérations. Mais les informations sont tout aussi rares en ce qui concerne les embauches de femmes cadres ou l'aménagement du temps de travail.

Nous avons affecté un indicateur basé sur le détail des informations entre CSP pour 13 des 32 items sociaux de manière à pouvoir évaluer la politique d'égalité des chances dans les entreprises. Comme pour la parité entre les hommes et les femmes, ce type d'information reste encore peu diffusé. Au total, 72 % des informations ne sont pas disponibles contre 76 % en 2007, soit une progression peu significative, même si elle peut être considérée comme encourageante. Une seule entreprise donne ce détail pour l'emploi et l'insertion des seniors.

L'implication des sous-traitants et des fournisseurs est l'un des fondements de la RSE, car il montre l'influence de l'entreprise au-delà de son périmètre juridique. Si la plupart des rapports font référence à un contrôle, peu d'entre eux décrivent encore avec précision les dispositifs mis en place et les résultats obtenus. Sur le plan environnemental, quatre entreprises seulement prêtent attention à la consommation d'énergie de leurs fournisseurs et sous-traitants.

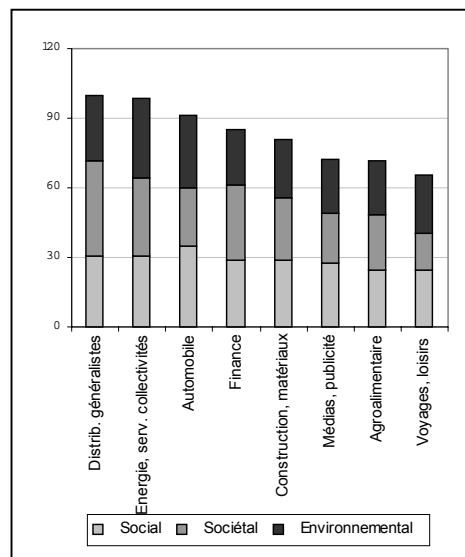
L'indicateur "explication des écarts observés dans l'évaluation des performances sociale, sociétale et environnementale des entreprises", introduit cette année, a été appliqué à 39 des 58 items définis. Ce nouvel indicateur est déterminant pour évaluer la maîtrise par l'entreprise de ses dispositifs. Seulement 11 % des informations attendues sont disponibles dans les rapports. De plus, ces données sont le plus souvent assez floues et peu étayées par des arguments convaincants. On aimerait que les rapports détaillent avec plus de précision l'impact des différents facteurs sur l'évolution de leurs résultats sociaux, sociétaux et environnementaux.

LES SECTEURS

Une comparaison sectorielle est relativement périlleuse, tant à cause de la diversité des enjeux entre les secteurs que de la relative étroitesse de l'échantillon étudié. On peut néanmoins tirer quelques enseignements de la juxtaposition des performances en termes de transparence des différents secteurs. Nous avons regroupé certains secteurs assez voisins, même si ce regroupement induit une approximation supplémentaire.

Les secteurs retenus sont les suivants :

- Distributeurs généralistes : Carrefour, Casino ;
- Energie et services aux collectivités : Areva, EDF, GDF, Suez, Total, Veolia Environnement ;
- Constructeurs automobiles, équipementiers et manufacturiers : Faurecia, Michelin, PSA Peugeot-Citroën, Renault, Valeo ;
- Finance : Axa, BNP Paribas, CNP Assurances, Crédit agricole, Dexia, Société générale ;
- Construction et matériaux de construction : Bouygues, Eiffage, Imerys, Lafarge, Saint-Gobain, Vinci ;
- Médias et publicité : Havas, JCDecaux, Lagardère, M6, TF1, Vivendi ;
- Agroalimentaire : Bongrain, Danone ;
- Voyages et loisirs : Accor, Club Méditerranée, Pierre & Vacances.



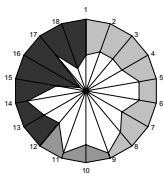
Notes moyennes attribuées par secteur/évolution (décomposée en méthodologie et performance)

	Distributeurs généralistes	Energies, services aux collectivités	Automobile	Finance	Construction, matériaux	Médias et publicité	Agro-alimentaire	Voyages loisirs
Social	30,5	30,6	34,6	29,0	28,5	27,5	24,5	24,3
Sociétal	41,3	33,8	25,6	32,0	27,1	21,3	24,0	16,0
Environnemental	28,3	34,3	31,1	24,0	25,0	23,4	22,9	25,0
Note globale	100,1	98,7	91,3	85,0	80,6	72,2	71,4	65,3
Var. méthodologie	- 5,6	+ 1,7	+ 1,5	- 5,3	- 2,7	- 3,0	- 3,0	- 0,6
Var. performance	+ 9,6	+ 1,2	+ 3,3	+ 9,9	+ 2,0	+ 5,8	+ 2,4	+ 4,2
Var. globale	+ 4,0	+ 2,9	+ 4,8	+ 4,6	- 0,7	+ 2,8	- 0,6	+ 3,6

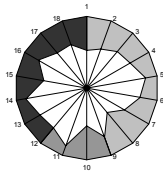
On note des écarts entre les secteurs pouvant aller de 1 à 1,5. Ces écarts se maintiennent d'une année sur l'autre. Les progressions les plus fortes (en performance) sont à mettre à l'actif de la distribution généraliste (36 % de cette hausse doit être attribuée au social, 42 % au sociétal et 22 % à l'environnement) et du secteur finance (28 % au social, 31 % au sociétal et 42 % à l'environnement).

En ce qui concerne le volet social, les secteurs qui évoluent le mieux sont la finance (+ 10,3 % à méthodologie constante) et la distribution généraliste (+ 11,7 %). Pour le volet sociétal, on retrouve les deux mêmes secteurs : distribution généraliste (+ 11,1 %) et finance (+ 10,8 %). Enfin, le volet environnemental enregistre les meilleures progressions dans le secteur finance (+ 16,7 %) et le secteur médias et publicité (+ 19,2 %), mais ces secteurs restent encore très en retard sur les secteurs les mieux positionnés.

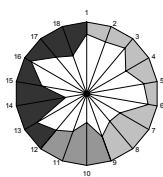
Les graphiques situés à la page suivante sont établis sur la base des 18 rubriques numérotées de 1 à 18 et définies en début d'étude.



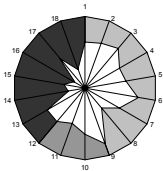
Distributeurs généralistes. Le volet sociétal est le mieux développé, surtout en raison des questions liées aux droits humains et aux droits sociaux fondamentaux. L'apport au développement des régions d'implantation fait également l'objet d'informations détaillées dans les rapports. Malgré une légère progression en 2008, le volet environnemental montre toujours un déficit d'information, en particulier en ce qui concerne la gestion des déchets et des rejets et les démarches d'évaluation et de conformité, qui tardent à se généraliser dans le secteur.



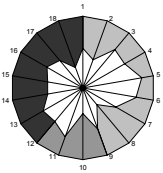
Energie et services aux collectivités. Le profil du secteur est assez équilibré entre les trois volets, mais on note quelques faiblesses notamment au niveau de l'implication des sous-traitants et fournisseurs et du respect du droit international (problématique liée à la précédente). La progression est assez faible d'une année à l'autre (+ 1,2 % en performance). Le volet environnemental est celui qui est le mieux traité parmi ceux des huit secteurs, sans doute à cause de la nature des activités et de leur exposition médiatique.



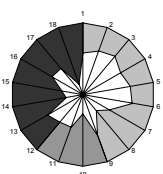
Constructeurs automobiles et équipements. Ce secteur, plus hétérogène qu'il n'y paraît, laisse globalement apparaître un déficit d'information sur le volet sociétal, même si les constructeurs abordent ce sujet à travers la sécurité et la mobilité urbaine. Actualité oblige, le volet environnemental est celui qui progresse le plus en 2008 (55 % du poids de la hausse globale), sans toutefois parvenir encore au niveau qu'il mérite. Le volet social, quant à lui, plafonne, même s'il reçoit la meilleure note moyenne des huit secteurs analysés.



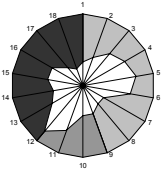
Finance (banques et assurances). Malgré la forte progression constatée cette année, que l'on peut mettre en parallèle avec les campagnes d'opinion internationales menées sur cette question, le volet environnemental n'en demeure pas moins le point faible du secteur. Dans le volet sociétal, l'impact sur le développement régional devrait encore progresser dans les années à venir, compte tenu de l'attente de la société sur ce point. Enfin, l'implication des fournisseurs, des sous-traitants et des prestataires reste également en retrait.



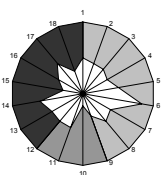
Construction et matériaux de construction. D'une manière générale, ce groupe se caractérise par une forte diversité des activités et des enjeux et, par conséquent, une certaine difficulté de synthèse pour les entreprises concernées. Cela étant, il s'agit là d'un défi que d'autres secteurs ont su relever. Parmi les points à améliorer, on peut citer l'organisation et la gestion du temps de travail, l'implication de la sous-traitance sur le plan social et le respect du droit international, trois thèmes fondamentaux pour ces secteurs d'activité.



Médias et publicité. La progression de ce secteur est la troisième plus importante des huit secteurs analysés (+ 8,29 % à méthodologie constante). Mais on peut la qualifier de modeste étant donné le retard enregistré par ce secteur. Les volets sociétal et environnemental manifestent encore un déficit d'informations, même si on constate pour ce dernier la meilleure progression tous secteurs et volets confondus. Dans l'ensemble, une meilleure formalisation des problématiques permettrait de mieux identifier les enjeux et de prendre les mesures adaptées.



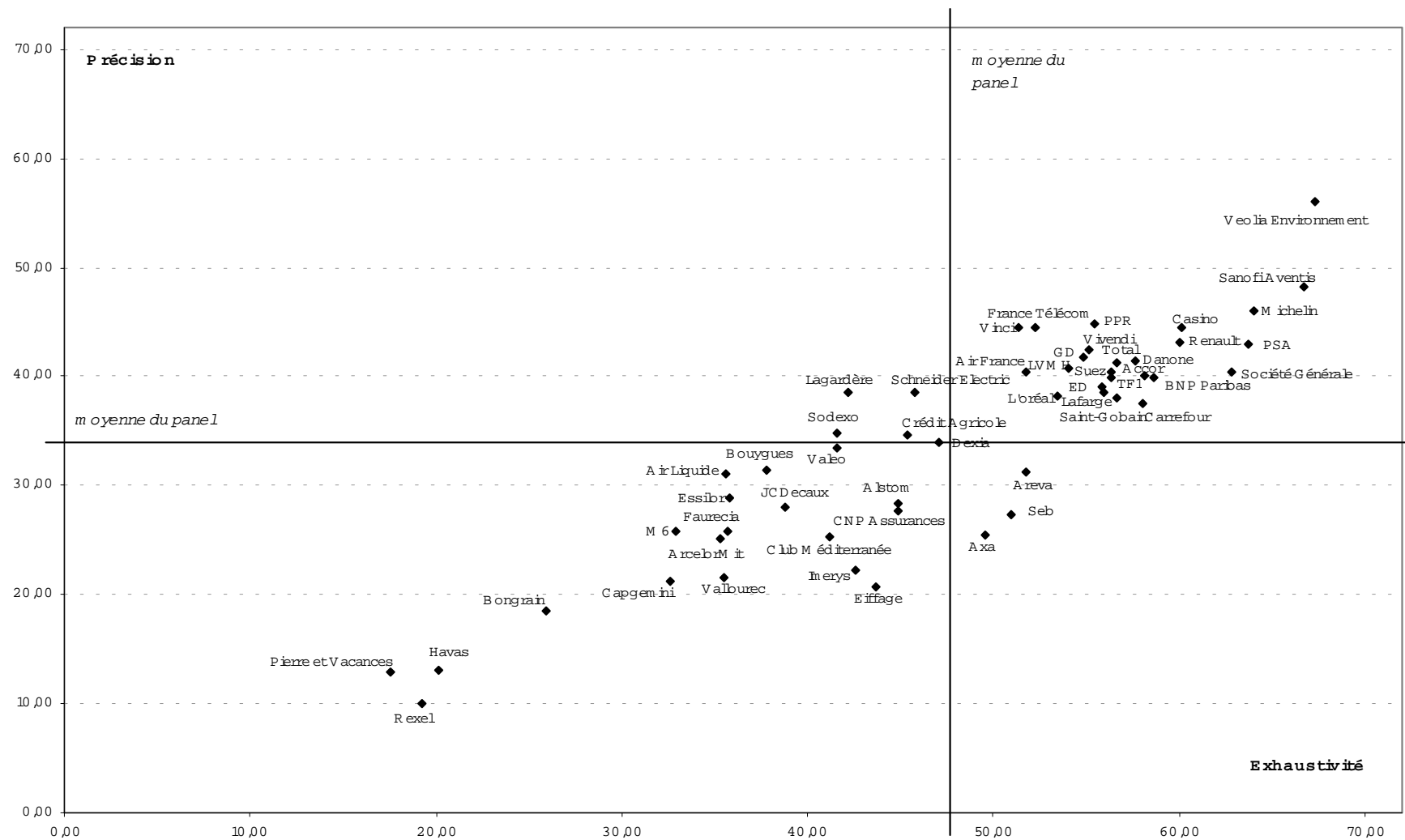
Agroalimentaire. La faible dimension de l'échantillon incite à la prudence des conclusions. On peut toutefois dessiner quelques grandes lignes et, notamment, souligner la bonne transparence sur les questions des conditions d'hygiène et de sécurité, de formation et de consommation de ressources. D'autres thèmes, oubliés par certaines entreprises du secteur, mériteraient d'être mieux développés, comme la lutte contre la discrimination, les relations avec les sous-traitants, l'impact sur le développement régional ou la gestion des déchets et des rejets.



Voyages et loisirs. La progression du secteur est assez sensible à l'exception du volet sociétal. Sur ce dernier point, le respect du droit international et l'impact sur le développement régional devraient être développés et accompagnés d'indicateurs précis pour convaincre les lecteurs de l'apport des entreprises sur ces sujets sensibles. La dimension environnementale commence à être mieux prise en compte en dépit des lacunes sur des questions importantes comme la gestion des déchets et rejets et les démarches de mise en conformité environnementale.

CLASSEMENTS ET POSITION DES RAPPORTS

Position des rapports du panel en fonction de leur niveau d'exhaustivité et de précision



LES CLASSEMENTS

Classement général 2008 (par ordre alphabétique à l'intérieur de chaque catégorie)
Catégorie A (entre 90 et 100 % de la note maximale)
Catégorie B (entre 80 et 90 % de la note maximale)
Véolia Environnement
Catégorie C (entre 70 et 80 % de la note maximale)
Casino, Michelin, PSA Peugeot-Citroën, Renault, Sanofi Aventis, Société Générale
Catégorie D (entre 60 et 70 % de la note maximale)
Accor, Air France-KLM, BNP Paribas, Carrefour, Danone, EDF, France Télécom, GDF, Lafarge, L'Oréal, LVMH, Pinault-Printemps-Redoute, Saint-Gobain, Suez, TF1, Total, Vinci, Vivendi
Catégorie E (entre 50 et 60 % de la note maximale)
Alstom, Areva, Axa, CNP Assurances, Crédit agricole, Dexia, Lagardère, Schneider Electric, Seb, Sodexo, Valeo
Catégorie F (entre 40 et 50 % de la note maximale)
Air Liquide, ArcelorMittal, Bouygues, Club Méditerranée, Eiffage, Essilor, Faurecia, Imerys, JCDecaux, M6
Catégorie G (entre 30 et 40 % de la note maximale)
Bongrain, Capgemini, Vallourec
Catégorie H (entre 20 et 30 % de la note maximale)
Havas, Pierre et Vacances, Rexel
Catégorie I (entre 10 et 20 % de la note maximale)
Catégorie J (entre 0 et 10 % de la note maximale)

Classement général 2008 (à méthodologie 2007)
Catégorie A (entre 90 et 100 % de la note maximale)
Catégorie B (entre 80 et 90 % de la note maximale)
Catégorie C (entre 70 et 80 % de la note maximale)
BNP Paribas, Carrefour, Casino, Michelin, PSA Peugeot-Citroën, Pinault-Printemps-Redoute, Sanofi Aventis, Société générale, Véolia Environnement, Vivendi
Catégorie D (entre 60 et 70 % de la note maximale)
Accor, Air France, Danone, EDF, France Télécom, GDF, Lafarge, L'Oréal, LVMH, Renault, Saint-Gobain, Schneider Electric, Suez, TF1, Total, Vinci
Catégorie E (entre 50 et 60 % de la note maximale)
Alstom, Areva, Axa, Bouygues, CNP Assurances, Crédit Agricole, Dexia, Lagardère, Seb, Sodexo, Valeo
Catégorie F (entre 40 et 50 % de la note maximale)
Air Liquide, ArcelorMittal, Club Méditerranée, Eiffage, Essilor, Faurecia, Imerys, JCDecaux, M6, Vallourec
Catégorie G (entre 30 et 40 % de la note maximale)
Bongrain, Capgemini
Catégorie H (entre 20 et 30 % de la note maximale)
Havas, Pierre et Vacances, Rexel
Catégorie I (entre 10 et 20 % de la note maximale)
Catégorie J (entre 0 et 10 % de la note maximale)

Classement 2008 Volet social	Classement 2008 Volet sociétal	Classement 2008 Volet environnemental
Catégorie A (entre 90 et 100 % de la note maximale)	Catégorie A (entre 90 et 100 % de la note maximale)	Catégorie A (entre 90 et 100 % de la note maximale)
		Véolia Environnement
Catégorie B (entre 80 et 90 % de la note maximale)	Catégorie B (entre 80 et 90 % de la note maximale)	Catégorie B (entre 80 et 90 % de la note maximale)
Lagardère, PSA Peugeot-Citroën, Véolia Environnement	Carrefour, Casino, Danone, Michelin, Sanofi Aventis, Société Générale, Véolia Environnement	Accor
Catégorie C (entre 70 et 80 % de la note maximale)	Catégorie C (entre 70 et 80 % de la note maximale)	Catégorie C (entre 70 et 80 % de la note maximale)
Michelin, Pinault-Printemps-Redoute, Saint-Gobain, Sanofi Aventis, Société Générale, Vinci	BNP Paribas, Dexia, France Télécom, GDF, Lafarge, L'Oréal, PSA Peugeot-Citroën, Pinault-Printemps-Redoute, Renault, Sodexo, Total	Areva, France Télécom, LVMH, Renault, Sanofi Aventis, Suez, Vivendi
Catégorie D (entre 60 et 70 % de la note maximale)	Catégorie D (entre 60 et 70 % de la note maximale)	Catégorie D (entre 60 et 70 % de la note maximale)
Accor, Air France-KLM, Air Liquide, Alstom, BNP Paribas, Casino, Crédit Agricole, GDF, EDF, Faurecia, LVMH, Renault, Schneider Electric, Seb, TF1, Total, Valeo, Vallourec, Vivendi	Air France, ArcelorMittal, EDF, LVMH, Saint-Gobain, Suez, TF1, Vinci, Vivendi	Air France, BNP Paribas, Casino, EDF, GDF, Lafarge, Michelin, PSA Peugeot-Citroën, TF1, Valeo
Catégorie E (entre 50 et 60 % de la note maximale)	Catégorie E (entre 50 et 60 % de la note maximale)	Catégorie E (entre 50 et 60 % de la note maximale)
Axa, Carrefour, Club Méditerranée, CNP Assurances, Danone, Dexia, Eiffage, Essilor, France Télécom, Imerys, Lafarge, L'Oréal, M6, Rexel, Sodexo, Suez	Accor, Alstom, Areva, Axa, Bouygues, CNP Assurances, Crédit Agricole, Essilor, Schneider Electric, Seb	Carrefour, Danone, Faurecia, JCDecaux, L'Oréal, Pinault-Printemps-Redoute, Saint-Gobain, Schneider Electric, Société Générale, Total, Vinci
Catégorie F (entre 40 et 50 % de la note maximale)	Catégorie F (entre 40 et 50 % de la note maximale)	Catégorie F (entre 40 et 50 % de la note maximale)
Areva, Bongrain, Bouygues, Capgemini, JCDecaux	Capgemini, Club Méditerranée, Imerys, Lagardère, M6	Air Liquide, Axa, Bouygues, Crédit Agricole, Dexia, Eiffage, Imerys, Seb, Vallourec
Catégorie G (entre 30 et 40 % de la note maximale)	Catégorie G (entre 30 et 40 % de la note maximale)	Catégorie G (entre 30 et 40 % de la note maximale)
Havas	Air Liquide, Eiffage, JCDecaux	Alstom, ArcelorMittal, Bongrain, Club Méditerranée, CNP Assurances, Essilor, Lagardère, Pierre et Vacances, Sodexo
Catégorie H (entre 20 et 30 % de la note maximale)	Catégorie H (entre 20 et 30 % de la note maximale)	Catégorie H (entre 20 et 30 % de la note maximale)
ArcelorMittal, Pierre et Vacances	Valeo	Capgemini, Havas, M6
Catégorie I (entre 10 et 20 % de la note maximale)	Catégorie I (entre 10 et 20 % de la note maximale)	Catégorie I (entre 10 et 20 % de la note maximale)
	Bongrain, Faurecia, Havas, Vallourec	Rxel
Catégorie J (entre 0 et 10 % de la note maximale)	Catégorie J (entre 0 et 10 % de la note maximale)	Catégorie J (entre 0 et 10 % de la note maximale)
	Pierre et Vacances, Rxel	

Classement 2008 Critère exhaustivité	Classement 2008 Critère précision	Classement 2008 Evolution de la note 2008 vs 2007 (à méthodologie constante)
Catégorie A (entre 90 et 100 % de la note maximale)	Catégorie A (entre 90 et 100 % de la note maximale)	Supérieure à 20 points
Sanofi Aventis, Véolia Environnement		Air France, Alstom, Axa, ArcelorMittal, Havas, Imerys
Catégorie B (entre 80 et 90 % de la note maximale)	Catégorie B (entre 80 et 90 % de la note maximale)	Supérieure à 15 points
Accor, BNP Paribas, Carrefour, Casino, Danone, Michelin, PSA Peugeot-Citroën, Renault, Société Générale		Air Liquide, CNP Assurances, Pierre et Vacances, Sodexo
Catégorie C (entre 70 et 80 % de la note maximale)	Catégorie C (entre 70 et 80 % de la note maximale)	Supérieure à 10 points
Air France, Areva, EDF, France Télécom, GDF, Lafarge, L'Oréal, LVMH, Pinault-Printemps-Redoute, Saint-Gobain, Seb, Suez, TF1, Total, Vinci, Vivendi	Véolia Environnement	Carrefour, JCDecaux, L'Oréal, Société Générale, Vivendi
Catégorie D (entre 60 et 70 % de la note maximale)	Catégorie D (entre 60 et 70 % de la note maximale)	Supérieure à 5 points
Alstom, Axa, CNP Assurances, Crédit Agricole, Dexia, Eiffage, Schneider Electric	Casino, France Télécom, Michelin, Pinault-Printemps-Redoute, Sanofi Aventis, Vinci	BNP Paribas, Casino, Crédit Agricole, Club Méditerranée, Danone, EDF, France Télécom, Renault, Sanofi Aventis, Valeo
Catégorie E (entre 50 et 60 % de la note maximale)	Catégorie E (entre 50 et 60 % de la note maximale)	Supérieure à 2 points
Bouygues, Club Méditerranée, Imerys, JCDecaux, Lagardère, Sodexo, Valeo	Accor, Air France, BNP Paribas, Carrefour, Danone, EDF, GDF, Lafarge, Lagardère, L'Oréal, LVMH, PSA Peugeot-Citroën, Renault, Saint-Gobain, Schneider Electric, Société Générale, Suez, TF1, Total, Vivendi	Accor, Eiffage, LVMH, Michelin, Pinault-Printemps-Redoute, PSA Peugeot-Citroën, Schneider Electric
Catégorie F (entre 40 et 50 % de la note maximale)	Catégorie F (entre 40 et 50 % de la note maximale)	Légère progression
Air Liquide, ArcelorMittal, Capgemini, Essilor, Faurecia, M6, Vallourec	Air Liquide, Areva, Bouygues, Crédit Agricole, Dexia, Essilor, Sodexo, Valeo	Areva, Bouygues, Capgemini, Dexia, Essilor, Lagardère, M6, Seb, Suez, TF1, Total, Vallourec, Véolia Environnement, Vinci
Catégorie G (entre 30 et 40 % de la note maximale)	Catégorie G (entre 30 et 40 % de la note maximale)	Pas de progression
Bongrain	Alstom, ArcelorMittal, Axa, Club Méditerranée, CNP Assurances, Faurecia, Imerys, JCDecaux, M6, Seb	Bongrain, Faurecia, GDF, Lafarge, Rexel, Saint-Gobain
Catégorie H (entre 20 et 30 % de la note maximale)	Catégorie H (entre 20 et 30 % de la note maximale)	
Havas, Pierre et Vacances, Rexel	Bongrain, Capgemini, Eiffage, Vallourec	
Catégorie I (entre 10 et 20 % de la note maximale)	Catégorie I (entre 10 et 20 % de la note maximale)	
	Havas, Pierre et Vacances, Rexel	
Catégorie J (entre 0 et 10 % de la note maximale)	Catégorie J (entre 0 et 10 % de la note maximale)	

CONCLUSION

Pour compléter l'ensemble des remarques formulées au cours des pages de cette étude, voici quelques pistes susceptibles d'alimenter la réflexion permettant à l'entreprise d'aller plus loin dans la manière de rendre compte des conséquences sociales et environnementales de ses activités.

La progression du niveau de transparence (exhaustivité et précision des informations attendues) poursuit son ralentissement. On constate toujours une esquisse de rattrapage des rapports qui avaient le plus de retard, mais ce rattrapage est plus faible que les années précédentes : on ne note que six rapports dont l'évolution à méthodologie constante dépasse 20 % sur une année (voir graphique page 145). La note moyenne de ces cinq rapports passe de 47,5 en 2007 à 67,7 en 2008, ce qui reste au-dessous de la moyenne générale du panel. Un autre facteur de rattrapage peut être observé au niveau de certains thèmes très précis (comme la question des émissions de GES), qui s'appliquent à la quasi-totalité des entreprises, ou plus ciblés sur un secteur d'activité (comme les questions environnementales dans le secteur de la finance). Il nous semble donc indispensable de poursuivre la réflexion, afin d'ouvrir de nouveaux chantiers pour une contribution sociale, sociétale ou environnementale de la part des entreprises.

Le panel analysé ne comprend que **deux entreprises de droit étranger** (ArcelorMittal et Dexia), qui ne sont donc pas assujetties à la loi NRE (française) qui a servi de support à l'élaboration de notre référentiel d'analyse. Mais nous avons également évalué trois autres entreprises étrangères qui n'ont pas été intégrées à cette étude : Novartis, GlaxoSmithKline et Nestlé). On remarque, sans que ce constat puisse être généralisé – en raison de l'étroitesse de l'échantillon –, que la note moyenne de ces cinq rapports est nettement inférieure à la moyenne du panel étudié (67,3 contre 81,7). Et surtout on observe que pour le volet social, ces cinq rapports occuperaient quatre des cinq dernières places du classement, avec une moyenne de 15,8 contre 29 pour l'ensemble du panel.

Il n'y a pas de **structure type des rapports**. Certains deviennent très volumineux, peut-être trop, ce qui peut donner l'impression que l'entreprise cherche à "noyer le poisson". Il nous semble qu'un rapport de responsabilité sociétale doit être une démonstration. Quels sont les grands et petits enjeux identifiés par l'entreprise et ses parties prenantes proches et lointaines ? Comment l'entreprise est-elle confrontée à ces enjeux ? Quels sont les choix faits par l'entreprise et pourquoi ? Pour ce qui concerne les enjeux, l'entreprise devrait, d'une manière ou d'une autre, recueillir l'avis des parties prenantes (y compris syndicales), même si celles-ci peuvent être en désaccord avec les choix adoptés par l'entreprise. Les rapports devraient systématiquement mettre en exergue pour chacun de ces enjeux les objectifs concrets que l'entreprise s'est fixés, les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs, les résultats obtenus, les écarts observés par rapport aux attentes et les nouveaux objectifs fixés. Enfin, une question se pose quant à la "consolidation" des données pour les entreprises dont les activités sont multiples. De notre point de vue, il est indispensable que le groupe identifie les indicateurs communs pouvant donner une cohérence à sa politique et contribuer à son unité, ce qui n'exclut naturellement pas l'existence d'un *reporting* spécifique et plus précis par activité.

Il faut incontestablement **augmenter la proportion des indicateurs qualitatifs et quantitatifs**, les lier et les articuler avec les enjeux : l'entreprise répond-elle avec succès aux enjeux qu'elle a identifiés ? Il est également nécessaire de préciser sans ambiguïté les périmètres concernés, surtout lorsqu'ils varient d'un indicateur à l'autre. Ceux-ci doivent également, lorsque cela s'avère nécessaire pour éclairer le lecteur, définir sans ambiguïté les autres paramètres pris en compte dans leur calcul ou leur mesure. Par ailleurs, passer systématiquement sous silence les indicateurs mesurant les impacts considérés comme négatifs (licenciements, conflits sociaux ou avec des parties prenantes, procédures environnementales en cours...) ou omettre de préciser que les actions menées relèvent du simple respect de la réglementation revient à semer la confusion, voire la suspicion, dans l'esprit du lecteur. Par ailleurs, il nous paraît important de souligner un autre point : les exemples illustrant les actions de l'entreprise, qui restent, par définition, ponctuels, ne peuvent remplacer les indicateurs qui ont un caractère plus général. Enfin, il faut signaler que les rapports font de plus en plus l'objet d'un examen, d'un avis, d'une attestation... de la part des commissaires aux comptes. Ces examens portent sur une sélection d'indicateurs et le respect de certaines procédures sur des périmètres plus ou moins étendus. Sur les 50 rapports auxquels une fiche a été consacrée dans notre étude, 31 font l'objet d'une telle vérification de la part des commissaires aux comptes.

Pour terminer, nous persistons à recommander **un renforcement de la partie sociétale** dans le *reporting* ou, plutôt, une meilleure formalisation de ce volet. L'enjeu ne réside pas dans un listage des actions menées en faveur d'associations ou de groupes locaux, mais plutôt dans une évaluation de la réduction des impacts négatifs de l'entreprise sur son milieu d'une part (qu'il serait illusoire d'évacuer dans la mesure où, pour créer de la valeur, l'entreprise transforme son environnement) et, d'autre part, dans sa contribution positive au renforcement des valeurs fondamentales de la communauté et de leur application. Il existe de nombreux textes nationaux ou internationaux, certes assez étoffés, mais qui reposent sur des consensus et que les entreprises peuvent s'approprier. Tout cela nécessite au préalable un travail de formalisation, de clarification et de positionnement. Il nous semble essentiel de faire la distinction entre les problématiques sociétales que l'on pourrait qualifier de globales (la circulation des capitaux, la répartition géographique des versements fiscaux, l'adhésion à des chartes ou à des initiatives internationales...) et les problématiques liées aux implantations locales des entreprises (les besoins des différentes communautés, l'impact des activités de l'entreprise sur leur avenir, la prise en compte de leurs points de vue...). Enfin, comme pour toutes les questions, il convient de construire des indicateurs pertinents qui permettent de démontrer que l'entreprise répond aux enjeux de société qu'elle a clairement énoncés et aux objectifs qu'elle s'est fixés. Compte tenu de la variété des situations, lesquelles revêtent elles-mêmes de multiples aspects, il est évident que le programme est de taille. Mais c'est doute pour cette raison qu'il est important de multiplier les initiatives et les rencontres qui permettent d'avancer dans ce sens.

ANNEXES

LA LOI NRE

La loi sur les nouvelles régulations économiques fixe (art.116) l'obligation pour les sociétés française cotées sur un marché réglementé de rendre compte dans leur rapport annuel de leur gestion sociale et environnementale au travers de leur activité.

Texte de l'article 116 de la loi « Nouvelles régulations économiques », sur le reporting social et environnemental des sociétés cotées françaises

Article 116

- I. - Après l'article L. 225-102 du code de commerce, il est inséré un article L. 225-102-1 ainsi rédigé : « Art. L. 225-102-1. - Le rapport visé à l'article L. 225-102 rend compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social. Il indique également le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16. Il comprend également la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice. Il comprend également des informations, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le présent alinéa ne s'applique pas aux sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé. »
- II. - Les dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 225-102-1 du code de commerce prennent effet à compter de la publication du rapport annuel portant sur l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2001. Les dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-102-1 du même code prennent effet à compter de la publication du rapport annuel portant sur l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2002.

Décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du code de commerce et modifiant le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales (loi NRE)

Art. 1^{er}. - Dans le décret du 23 mars 1967 susvisé, il est rétabli, après l'article 148-1, un article 148-2 ainsi rédigé :

« Art. 148-2. - Figurent en application du quatrième alinéa de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, dans le rapport du conseil d'administration ou du directoire, les informations sociales suivantes :

1° a) L'effectif total, les embauches en distinguant les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée et en analysant les difficultés éventuelles de recrutement, les licenciements et leurs motifs, les heures supplémentaires, la main-d'œuvre extérieure à la société ;

b) Le cas échéant, les informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement ;

2° L'organisation du temps de travail, la durée de celui-ci pour les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel, l'absentéisme et ses motifs ;

3° Les rémunérations et leur évolution, les charges sociales, l'application des dispositions du titre IV du livre IV du code du travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

4° Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs ;

5° Les conditions d'hygiène et de sécurité ;

6° La formation ;

7° L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés ;

8° Les œuvres sociales ;

9° L'importance de la sous-traitance.

Le rapport expose la manière dont la société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional.

Il décrit, le cas échéant, les relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

Il indique l'importance de la sous-traitance et la manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Il indique en outre la manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales. »

Art. 2. - Dans le même décret, il est inséré, après l'article 148-2, un article 148-3 ainsi rédigé :

« Art. 148-3. - Figurent dans les mêmes conditions, dans le rapport du conseil d'administration ou du directoire, les informations suivantes relatives aux **conséquences de l'activité de la société sur l'environnement**, données en fonction de la nature de cette activité et de ses effets :

1° La consommation de ressources en eau, matières premières et énergie avec, le cas échéant, **les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique** et le recours aux énergies renouvelables, les conditions d'utilisation des sols, les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et dont la liste sera déterminée par arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'industrie, les nuisances sonores ou olfactives et les déchets ;

2° Les mesures prises pour **limiter les atteintes à l'équilibre biologique**, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées ;

3° **Les démarches d'évaluation ou de certification** des entreprises en matière d'environnement ;

4° Les mesures prises, le cas échéant, pour **assurer la conformité** de l'activité de la société aux dispositions législatives ;

5° **Les dépenses engagées** pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement ;

6° **L'existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement**, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place **pour faire face aux accidents de pollution** ayant des conséquences au-delà des établissements de la société ;

7° Le **montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement**, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours ;

8° Le **montant des indemnités versées au cours de l'exercice** en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci ;

9° Tous **les éléments sur les objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger** sur les points 1° à 6° ci-dessus. »

Art. 3. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, la ministre de l'emploi et de la solidarité, la garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et le secrétaire d'Etat à l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 2002.

PRESENTATION GENERALE DE CFIE-CONSEIL

Deux structures au service d'un même objectif : faire progresser les valeurs sociales et environnementales dans les entreprises.

- Le CFIE est une association visant à sensibiliser et mobiliser les acteurs sur la question de la responsabilité sociétale des entreprises.
- CFIE-Conseil fournit des analyses sociétales d'entreprises et accompagne dans le dialogue les acteurs soucieux de faire progresser les questions sociétales dans les entreprises.

Quels sont les objectifs du CFIE ?

Le CFIE cherche à promouvoir les dimensions sociales et environnementales dans la stratégie des entreprises en mobilisant les acteurs impliqués : responsables d'entreprise, actionnaires individuels, investisseurs, consommateurs, organisations syndicales, de solidarité et de protection de l'environnement. Convaincu que l'entreprise moderne doit, pour assurer et pérenniser son développement, entretenir un dialogue constructif avec ses parties prenantes, le CFIE sensibilise ces acteurs aux différentes problématiques de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et leur fournit des outils appropriés à leur mode d'action.

Allier l'humain au professionnalisme

■ Une association de loi 1901 : le CFIE

Le CFIE est une organisation à but non lucratif dont le comité d'animation est une équipe pluridisciplinaire aux compétences complémentaires : économistes, juristes, spécialistes de l'environnement, des politiques sociales et des relations Nord-Sud. Le CFIE met sa maîtrise de la RSE au service des acteurs entrant dans le champ de l'économie et s'intéressant à la responsabilité sociétale des entreprises et au développement durable. Le CFIE est indépendant de toute institution politique ou entreprise.

■ Une société commerciale : CFIE-Conseil

En août 2002, le CFIE a créé une filiale de statut SAS, CFIE-Conseil, qui rassemble les activités d'évaluation des pratiques sociales et environnementales des entreprises et l'accompagnement de leurs parties prenantes dans la conduite d'un dialogue générateur d'une démarche de progrès sociétal dans les entreprises.

Les activités du CFIE et de CFIE-Conseil

■ CFIE association

Quatre niveaux d'activité :

- **La veille** sur les stratégies et les performances sociales et environnementales des entreprises, sur les initiatives prises par les différents acteurs entrant dans le champ de l'économie en matière de responsabilité sociale, sur les attentes des parties prenantes, sur les nouvelles réglementations et les nouveaux dispositifs (fonds socialement responsables, labels, rapports de développement durable...).
- **La réalisation d'études thématiques.**
- **La sensibilisation** des acteurs de l'économie à la responsabilité sociétale des entreprises, à travers les formations et les tables rondes. L'activité de veille aboutit à la rédaction d'*Impact Entreprises*, première lettre en France spécialisée sur la responsabilité sociétale des entreprises, créée en 1997.
- **Le rapprochement d'acteurs.** Il s'agit, par exemple, de rencontres sur un thème spécifique entre des associations de terrain et des investisseurs financiers afin d'intégrer les réalités dans la gestion des investisseurs socialement responsables.

■ CFIE-Conseil

L'analyse et l'évaluation indépendantes des pratiques sociales et environnementales des grandes entreprises cotées. Pour conserver son objectivité, CFIE-Conseil n'offre aucun service ni prestation aux entreprises faisant l'objet de ses analyses. CFIE-Conseil propose à ses clients plusieurs formats d'analyse, répondant ainsi à leurs besoins spécifiques. Les analyses de CFIE-Conseil se présentent sous la forme de :

- **Monographies** : réalisées sur demande, ces études qualitatives donnent une vision globale de la façon dont l'entreprise s'engage dans la voie du développement durable, de la relation qu'elle entretient avec ses diverses parties prenantes et de la manière dont ses dirigeants gèrent les risques sociétaux. Ce diagnostic permet de mesurer les écarts entre les engagements pris par l'entreprise, les dispositifs mis en œuvre pour les respecter et les résultats obtenus. Il mesure également le niveau de fiabilité des informations fournies par l'entreprise.
- **Evaluations** : élaborées sur la base des monographies, elles mettent en exergue les atouts et les marges de progrès des entreprises analysées.
- **Focus** : sur demande, des analyses approfondies des performances sociétales d'un secteur ou d'une entreprise sur un ou plusieurs critères sont effectuées.
- **Analyses comparatives** : les performances des entreprises du panel sont comparées sur la base d'un ou de plusieurs critères.

L'accompagnement des parties prenantes concernées par la responsabilité sociétale des entreprises et qui souhaitent inviter celles-ci à s'engager dans une démarche de progrès sociétal.

- L'écriture de référentiels et de méthodologies de démarche de progrès pose le cadre d'une évaluation de la politique socialement responsable mise en place par les entreprises.
- CFIE-Conseil propose également d'accompagner les parties prenantes dans le dialogue avec les entreprises pour leur permettre de cerner plus facilement la stratégie de celles-ci et d'exprimer leurs attentes.
- CFIE-Conseil participe activement à la mise en œuvre du Bilan sociétal© élaboré par le Centre des jeunes dirigeants et acteurs de l'économie sociale (CJDES). Conçu en particulier pour les entreprises de l'économie sociale, il s'adresse à toutes les entreprises qui souhaitent engager une démarche de progrès en matière de responsabilité sociétale.

Le Bilan sociétal© est un outil de gestion novateur, visant à améliorer les pratiques des entreprises dans le cadre des exigences nouvelles en matière de gouvernance. Son originalité vient du fait qu'il s'appuie sur la prise en compte du point de vue des parties prenantes de l'entreprise. Chacune d'elles est invitée à répondre à un questionnaire. C'est notamment le croisement des perceptions des différentes parties prenantes qui permet d'identifier les atouts et les points sur lesquels l'entreprise peut explorer les gisements d'amélioration de son profil sociétal.

Nos coordonnées

Adresse : 52 bd Ornano – 75018 Paris

Tél. CFIE : 01 46 06 07 08

Tél. CFIE-Conseil : 01 42 62 93 78

Fax : 01 46 06 05 06

Adresse électronique : cfie@club-internet.fr

Site Internet : <http://www.cfie.net>